



RÈGLEMENT
OMAHA BEACH TRAIL
Une manifestation
« OMAHA BEACH OUTDOOR »

Édition 2024
Dimanche 25 Août 2024

Eolia Normandie

Centre de Pleine Nature d'Omaha Beach

www.eolia-normandie.com omahabeachoutdoor@gmail.com

02.31.22.26.21 / 06.42.57.14.18



Table des matières

1. Généralités.....	3
1.1 Organisateur.....	3
1.2 Engagement et déontologie écocitoyenne.....	3
1.3 Assurance et responsabilité civile.....	3
1.4 Droit à l'image.....	3
1.5 Cas de force majeure.....	3
2. Règles spécifiques.....	4
2.1 Présentation des épreuves et de la logistique de la manifestation.....	4
2.2 Catégorie d'âge des participants.....	5
2.3 Parcours.....	5
2.4 Programme et horaires.....	5
2.5 Conformité médicale.....	5
2.6 Enregistrement et acquittement du droit et des frais d'inscription.....	6
2.7 Limitation des places.....	6
2.8 Droit de participation.....	6
2.9 Ravitaillement et secours.....	7
2.10 Chronométrage.....	7
2.11 Mise « hors course » d'un concurrent.....	7
2.12 Classements et résultats.....	7



1. Généralités

1.1 Organisateur

« *Omaha Beach Outdoor* » est une manifestation de TRAIL Running lié à l'itinérance de la personne. Elle est organisée par le Centre de Pleine Nature d'Omaha Beach (communément dénommée « *Eolia Normandie* »), association loi de 1901. Elle regroupe deux épreuves de course à pied de 10 et 20 Km qui se déroulent en mode « compétition » (avec classement et chronométrage).

1.2 Engagement et déontologie écocitoyenne

L'inscription à « *Omaha Beach TRAIL* » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Elle implique le respect de l'environnement et de la nature (règles ad hoc), notamment à l'occasion du passage sur les espaces naturels empruntés lors des différentes épreuves de la manifestation. Par ailleurs, l'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment tout concurrent qui ne respecterait pas ledit règlement.

1.3 Assurance et responsabilité civile

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF. Il décline toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

1.4 Droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

1.5 Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué.



2. Règles spécifiques

2.1 Présentation des épreuves et de la logistique de la manifestation

Les épreuves (compétitives ou non) de course à pied et de marche à pied se déroulent sur la plage dite d'Omaha Beach, et sur les chemins de jonction à la plage. Les collectivités locales (communes), les collectivités territoriales (intercommunalité et département), ainsi que le Conservatoire Du Littoral sont sollicités pour donner leur accord à la tenue de la manifestation. Les départs des épreuves seront donnés entre le Monument Signal et le Monument des Braves et les arrivés se feront en face du Poste de Secours sur la plage de la commune de Saint-Laurent-sur-Mer (Calvados). Toutes les épreuves compétitives de courses à pied ne sont pas labellisées FFA.

La tenue de la manifestation le 25 août se déroule selon le rétroplanning suivant :

- 15 mai 2024 : ouverture des formalités d'inscription.
- 23 août 2024 à minuit : clôture des formalités d'inscription en ligne et envoi des pièces et des documents de participation.
- 24 août 2024 : Confirmation des inscriptions sur place de 14H00 à 18H00 à la Base Eolia de Saint-Laurent-sur-Mer.
- 25 août 2024 : Confirmation des inscriptions sur place de 07H00 à 08H30 à la Base Eolia de Saint-Laurent-sur-Mer

Les épreuves sont dénommées comme suit :

- « **OMAHA BEACH TRAIL RUN – 10 Km** » (mode **Compétition**)
- « **OMAHA BEACH TRAIL RUN – 20 Km** » (mode **Compétition**)

Les distances peuvent varier en fonction des contraintes organisationnelles liées à l'usage des chemins et sentiers empruntés. Le rassemblement des participants aura lieu :

- Base Eolia Normandie à Saint-Laurent-sur-Mer (poste de secours de la plage, Rue Bernard Anquetil) pour le retrait du bracelet officiel de participation à la manifestation.
- Le rassemblement des participants pour les départs à suivre aura lieu Esplanade des Braves à Saint Laurent sur Mer (14710) . Toutes les informations concernant la manifestation notamment le présent règlement et les cartes des épreuves seront affichées à Saint Laurent sur Mer sur la Base Eolia Normandie (Rue Bernard Anquetil, près du poste de secours).

Aucune épreuve ne se déroule sur les aires territoriales affectées à la Zone de Protection Spéciale (ZPS FR2510099) dite du Bessin Occidental. L'organisateur déclare que la manifestation n'a pas d'incidence sur les espèces animales et végétales évoluant dans les aires de pratiques.

En raison d'une éventuelle reprise de la crise sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19 les participants seront invités à respecter la réglementation en vigueur. L'information sera diffusé par tous moyens durant et avant le déroulement de la manifestation.



2.2 Catégorie d'âge des participants

CATEGORIES	TRANCHES D'AGES	DISTANCES
Cadet, Juniors, Masters, Seniors, Espoirs	16 ans et plus	10 Km
Juniors, Masters, Seniors, Espoirs	18 ans et plus	20 Km

2.3 Parcours

Les parcours de courses à pied sont conformes au « règlement des courses Hors Stade 2020 » et au « Manuel Pratique de l'organisateur 2022 » (documents FFA).

Les parcours se déroulent sur l'Estran de la plage d'Omaha Beach, sur des chemins de terre, sur La Vélomaritime® (revêtement de sol sablé-cendré) et sur quelques traversées de routes automobiles à revêtement bitumineux représentant moins de 15 % de la surface totale de chaque épreuve. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les tracés des parcours en cas de contraintes exceptionnelles et cela à tout moment avant ou pendant le déroulé des épreuves.

Tous les départs et arrivées sont donnés et chronométrés face au Monument Les Braves situé à Saint-Laurent-sur-Mer (14710) sur la plage.

Lien web pour visualiser les parcours :

https://www.openrunner.com/route-search?author=eolianormandie14&is_loop=true

2.4 Programme et horaires

Les départs auront lieu aux heures suivantes :

- « OMAHA BEACH TRAIL RUN – 20 Km » (mode Compétition) à 09h30
- « OMAHA BEACH TRAIL RUN – 10 Km » (mode Compétition) à 09h45

Un décalage des horaires de départ est possible jusqu'au dernier moment en fonction de la marée et de la hauteur d'eau afin de pouvoir permettre le passage des coureurs sur la plage lors des départs.

2.5 Conformité médicale

Chaque concurrent doit fournir un certificat médical de moins d'un an indiquant la non contre indication de la pratique de la course à pied (ou marche nordique selon l'épreuve) en compétition. Tous les coureurs possédant une licence sportive à jour à un club affilié à la FFA, à l'UFOLEP (section athlétisme), la FFSGT (section athlétisme), ou la Fédération Française de Triathlon, FFCO, FFPM, UNSS UGSEL n'ont pas besoin de présenter un certificat médical : ils fournissent une photocopie de leur licence.

La médicalisation et la sécurité de l'épreuve sont assurées par l'organisateur conformément au règlement des courses hors stade et à l'esprit du « Manuel pratique de l'organisateur running 2022 ».



2.6 Enregistrement et acquittement du droit et des frais d'inscription

Le dossier d'inscription n'est valide et le participant définitivement enregistré que si et seulement si le dossier est complet et réceptionné « en ligne » par l'organisation (ou ses subrogés) au plus tard le 23 Aout 2023 (minuit) . Il n'y a pas d'inscription sur place et le paiement du droit d'inscription et des frais d'inscription se fait uniquement par paiement électronique sécurisé. Le prestataire de l'organisateur « Améthyste Création » (www.normandiecouseapied.com) est subrogé dans les droits de l'organisateur pour la perception et l'enregistrement du règlement du droit et des frais d'inscription perçu par le prestataire. Un certificat de participation est émis par le prestataire qui atteste que le dossier du concurrent est complet.

Est considéré complet le dossier comprenant la fiche d'inscription avec toutes les mentions obligatoires, la copie du certificat médical ou de la licence fédérale de l'année sportive en cours, le règlement du droit de participation.

Les éventuels participants dont les dossiers seront incomplets à la date du 24 août 2024 (minuit) ne pourront pas participer aux épreuves. Si le paiement est effectué après cette date il ne sera pas remboursé.

2.7 Limitation des places

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et le nombre de places est limité comme suit :

Désignation	Nbre de Km	Nbre de personnes max
OMAHA BEACH TRAIL RUN	10	500
	20	490

Omaha Beach Trail 2024 n'enregistrera pas plus de 990 participants. Dans l'hypothèse où le nombre maximum de participants n'est pas atteint à la date de clôture des inscriptions, les places pourront être attribuées à des participants en attente sur les autres épreuves de la manifestation.

2.8 Droit de participation

Afin de participer à la manifestation chaque coureur doit acquitter un droit de participation dont le montant est fixé comme suit :

- « OMAHA BEACH TRAIL RUN – 10 Km » (mode Compétition) : 10 €
- « OMAHA BEACH TRAIL RUN – 20 Km » (mode Compétition) : 20 €

Le droit de participation comprend les frais de l'inscription, le matériel de chronométrage, les ravitaillements spécifiques, un bracelet de participation, la prise en charge des frais de secours et d'urgence, la prise en charge de l'entreprise d'ambulance, un lot à chaque participant, les dotations podiums.

Les bracelets numérotés devront être retirés à partir de 07h00 à 08h30 le jour-même ; et la veille avant la manifestation sportive à la base Eolia de Saint-Laurent-sur-Mer (12 Rue Anquetil) de 14h00 à 18h00.



Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

2.9 Ravitaillement et secours

Les participants aux épreuves évoluent en semi autosuffisance. Notamment en ce qui concerne les ravitaillements solides et liquides. L'organisateur met à leur disposition un dispositif de ravitaillements solides et liquides sous emballage et un dispositif secours conforme au « Manuel pratique de l'organisateur running 2022 ».

L'emplacement et le nombre des dispositifs « Ravitaillement des Participants » et « Secours au Participants » sont décrits sur la carte des épreuves qui seront affichés à la Base Eolia Normandie (Rue Bernard Anquetil, près du poste de secours) à Saint-Laurent-sur-Mer.

2.10 Chronométrage

Les épreuves d' « *Omaha Beach Outdoor* » en compétition seront chronométrées.

2.11 Mise « hors course » d'un concurrent

Tout concurrent mis hors course pour quelque cause que ce soit par l'organisation et voulant poursuivre son parcours ne pourra continuer à courir le parcours emprunté qu'après avoir restitué son bracelet, et cela sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

2.12 Classements et résultats

Pour chaque épreuve « compétition », sont classés les trois premiers participants au scratch et les trois premiers participants de chaque catégorie FFA, en distinguant hommes et femmes.

Le classement sera annoncé au micro et/ou par voie de publication sur les réseaux sociaux ou sur le site internet dédié.

Les lots seront attribués sur place.

Règlement établi le 05 mai 2024 pouvant être modifié jusqu'au 16 août 2024.
--